



Règlement Location du Matériel de la SEN

1. La SEN ne loue que le matériel suivant : veste, pantalon, sous-cuirasse. Celui-ci est confié au membre et sous sa responsabilité.
2. Le matériel nécessaire à chacun dépend de son niveau et de sa catégorie. Le Maître d'Armes se charge d'informer les membres à ce sujet.
3. Le matériel mis à disposition des membres en ayant besoin (épées, masques, fils) reste impérativement à la salle.
4. Les membres doivent faire l'acquisition de leur propre gant. Ce dernier ne sera prêté qu'aux débutants au cours du mois suivant leur inscription.
5. Tarifs de location du matériel (dès septembre 2026) :

FORFAIT A	FORFAIT B	FORFAIT C
1 article (veste ou pantalon ou sous-cuirasse)	2 articles (veste / pantalon / sous-cuirasse)	3 articles (veste + pantalon + sous-cuirasse)
Jeunesse	Jeunesse	Jeunesse
CHF 40.- /saison	CHF 60.- /saison	CHF 80.- /saison
Adultes	Adultes	Adultes
CHF 60.- /saison	CHF 90.- /saison	CHF 120.- /saison

6. Le matériel loué est numéroté et sous la responsabilité du membre qui profite de la location. Nous vous prions d'en prendre soin. Au terme de la saison, le locataire doit rendre le matériel lavé. Toute perte ou dégradation sera facturée par la SEN.

7. Les tenues peuvent être louées les deux premières années auprès du club permettant ainsi d'acquérir progressivement l'équipement. Au-delà, chaque tireur et tireuse doit avoir sa tenue personnelle complète.

N'hésitez pas avant d'acheter à consulter le Maître d'Armes afin de vous assurer d'avoir un matériel en conformité avec votre âge et les normes Swiss Fencing et/ou FIE.

Par ailleurs, chaque année un troc est organisé, et les matériels et équipements d'occasions sont affichés régulièrement à la salle d'armes.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir respecter ces règles.

Le comité.